

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.06.00 Convocation du 14.06.2000

Compte rendu affiché 28 Juin 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : OPERATION V.V.V.

**CHANTIERS :
ETE et TOUSSAINT 2000**

| <u>Nombre de conseillers</u> | |
|----------------------------------|--|
| en exercice : 29 | |
| présents 24 | |
| votants 26 | |


Présents : MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE, Maires-Adjoints,

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. DOIZY, AUROY, Mmes ROUX, WYMANN, BROSSARD, VEYRIER, MM. DUCRET, GONDELAUD, PIANA, FORGET, MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET, M. BELIN, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : Mme GASTREIN par Mme WYMANN - M. RUMEAU par M. MIGNOT.

Absents : MM. MARCENDE et DUSSUD.

Décédé : M. CHATELIER



Monsieur l'Adjoint délégué pour la Politique de la Ville présente le projet "Chantier Jeunes" qui se déroulera pendant les vacances d'été (du 3 au 15 Juillet 2000) et de Toussaint (du 30 octobre au 4 Novembre 2000) sur les quartiers de l'Echo et de l'Aventurière.

Ces chantiers concernent des travaux de peinture de paliers et halls d'entrée sur les résidences de l'Aventurière et de l'Echo.

Ces chantiers impliqueront 12 jeunes pour la période d'Eté, et 6 jeunes pour le chantier de Toussaint.

Ces jeunes recevront une gratification conforme à la réglementation pour les chantiers Ville-Vie-Vacances. Cette gratification a pour but de financer des projets de loisirs (camp d'une semaine pour cet été).

Cette gratification ainsi que le matériel de peinture seront pris en charge par l'OPAC..

L'encadrement de ces chantiers est assuré par "ADN Service" et financé par la Cellule Départementale V.V.V. et la commune de Neuville-sur-Saône.

.../...

Monsieur le Maire-Adjoint délégué demande en conséquence au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Cellule Départementale V.V.V. une subvention de 4.500 F. pour les deux périodes concernées (Eté et Toussaint 2000).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Donne son accord pour la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat ***une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.500 F.*** et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 Juin 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 10 juillet 2000
- de la publication le 11 juillet 2000

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 10 juillet 2000